

**ARRETE**  
**FIXANT LA LISTE D'APTITUDE**  
**D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX**  
**AU GRADE DE TECHNICIEN PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**ANNEE 2022**

**Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30 ;
- Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment son article 9 ;
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment son article 7 ;
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;
- Considérant que 7 nominations enregistrées dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 3, à 2 postes de techniciens au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien par voie de promotion interne :

- Madame Florence BOUTEILLE, Rodez Agglomération, 1<sup>ère</sup> inscription,
- Monsieur Hélian CAVALIE, mairie de Rodez, 1<sup>ère</sup> inscription.

**Article 2 :** Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
Le Président,



Jean-Pierre LADRECH